

Bienvenue à bord de la formation

Fondamentaux Assurance

Co- pilotée par

Maï Truong Fernandez Nicolas Counio Renoux

Notre temps de vol estimé sera de 3 heures (avec une brève escale technique à mi parcours)



Les téléphones portables provoquant des interférences majeures avec le bon déroulement de la formation, merci de les maintenir éteints pendant toute la durée du vol.

Les fondamentaux du marché Assurances Protection Sociale

18 Février 2005







- Principes fondamentaux
- Éléments économiques
- Intervenants et modèles de gestion
- Enjeux et défis du secteur
- Comment en savoir plus
 - La formation "assurance" APS
 - Les "référents" techniques





Quatre millénaires d'assurance

-2000 av JC , Mésopotamie

- Invention de l'assurance transport (terrestre et maritime)
- RC construction
- -100 av JC, Rome
 - Assurances frais d'obsèques
 - Rentes viagères
- 1063, Angleterre Italie
 - Code d'Amalfi
- XIV siècle début de l'assurance maritime
- 1435, Barcelone
 - Invention de la franchise
- 1463, France
 - Invention de l'assurance dotale
- 1468, Venise
 - Première législation sur l'assurance

1653, Paris

■ Invention de la tontine (L.Tonti)

1666, Londres

 Grand incendie aboutissant à la création de la première compagnie d'assurance IARD le "Fire Office"

■ 1786, France

Première compagnie d'assurance incendie

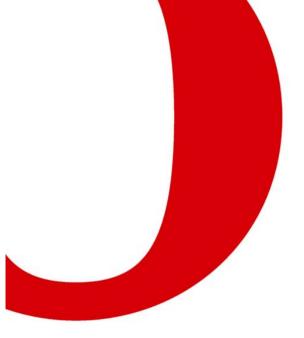
■ 1958, France

 L'assurance RC automobile devient obligatoire le 27 février

■ 1985, France

Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation le 5 juillet (loi Badinter)





Principes fondamentaux





L'assurance couvre un risque

- Futur
- Aléatoire
 - survenance : événement incertain
 - date : événement certain mais date de survenance incertaine (décès)
- Ne dépendant pas de la volonté de l'assuré

L'assurance "impossible"

- Les exclusions légales non impératives : elles s'appliquent par défaut, sauf si l'assureur prévoit expressément le contraire dans le contrat
 - Risque de guerre
 - Le vice propre de la chose assurée
- Les exclusions impératives : elles s'appliquent obligatoirement
 - La garantie des amendes pénales
 - La garantie de la faute intentionnelle





Les lois fondamentales de l'assurance

Nécessité de production

- Loi des grands nombres
- Des entrées en portefeuille doivent compenser les sorties

Homogénéité des risques

- pour une bonne compensation au sein de la mutualité
- cohérence de la tarification

La dispersion des risques : éviter d'assurer des risques pour lesquels les sinistres sont susceptibles de se produire simultanément

- → coassurance / réassurance
 - Ne pas assurer toute une région agricole contre la grêle
 - Ne pas assurer tous les Ingénieurs d'une entreprise qui prennent le même avion pour se rendre à un congrès
 - Assurer tout un quartier contre l'incendie

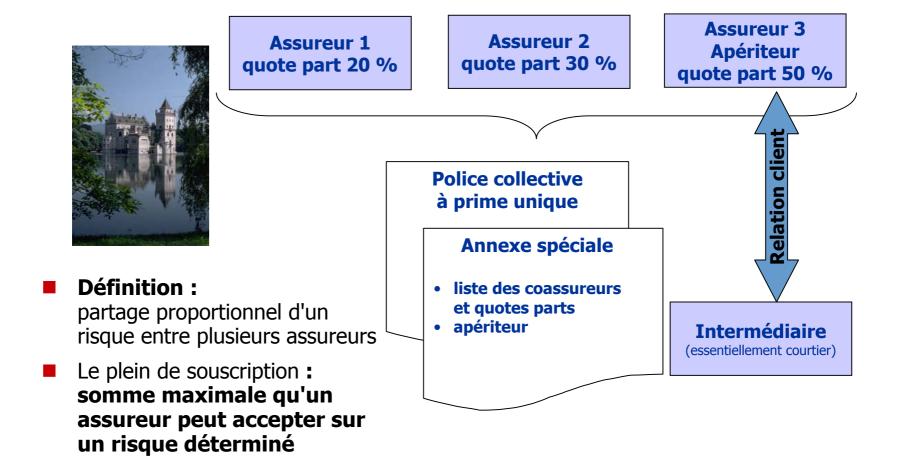
La division du risque → coassurance / réassurance

Assurer seul l'activité d'Ariane Espace





Les techniques de répartition des risques : Coassurance

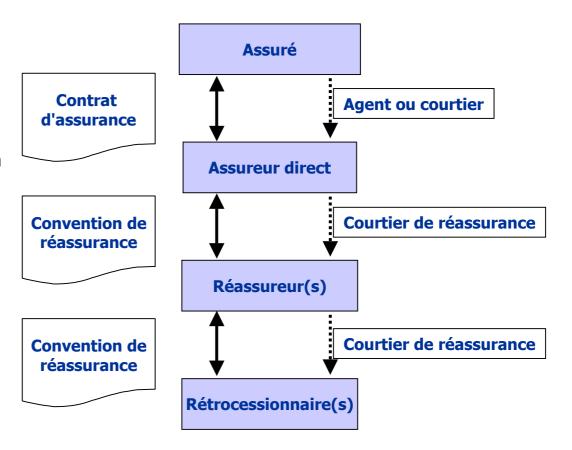






Les techniques de répartition des risques : Réassurance

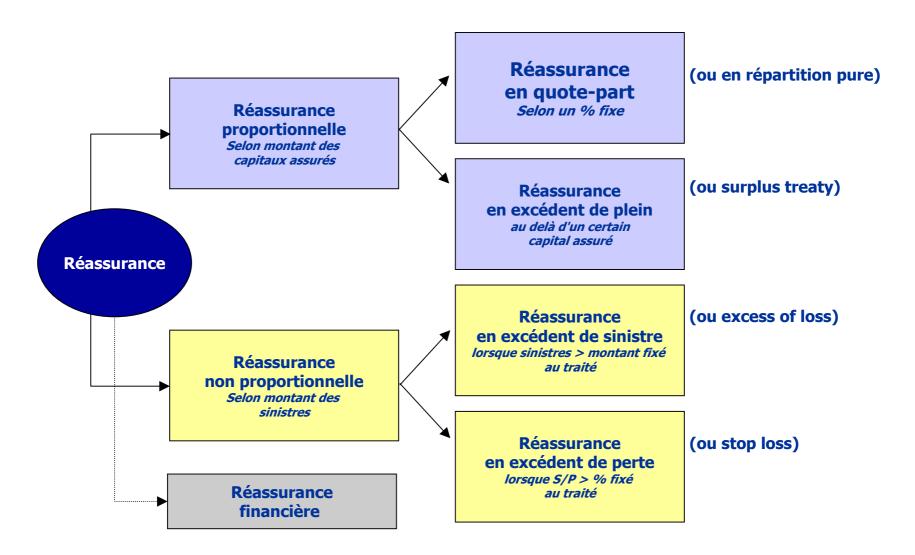
- L'assureur direct (le cédant) s'assure auprès d'une autre société (le réassureur ou cessionnaire) pour une partie des risques qu'il a pris en charge.
- Le contrat qui lie les 2 parties est une convention ou un traité de réassurance
- L'assureur direct est le seul responsable vis à vis des assurés







Les techniques de répartition des risques : Réassurance, les différents types de traité







Classification des assurances: Les branches de l'assurance



1	Accidents (assurance de personnes)	14	Crédit
2	Maladie	15	Caution
3	Corps de véhicules terrestres	16	Pertes pécuniaires diverse
4	Corps de véhicules ferroviaires	17	Protection juridique
5	Corps de véhicules aériens	18	Assistance
6	Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	19	Non attribué
7	Marchandises transportées	20	Vie, Décès
8	Incendie et éléments naturels	21	Nuptialité, natalité
9	Autres dommages aux biens (risques divers)	22	Assurances liées à des fonds d'investissement
10	Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	23	Opérations tontinières
11	Responsabilité civile véhicules aériens	24	Capitalisation (épargne)
12	Responsabilité civile véhicules maritimes,	25	Gestion des fonds collectifs
	lacustres et fluviaux	26	Prévoyance collective
13	Responsabilité civile générale		-

En pratiques, les contrats comportent des garanties relevant de plusieurs branches





Classification des assurances: Obligatoires / Facultatives

Assurances obligatoires

- La majorité des assurances obligatoires (environ 70) sont des assurances visant les professionnels en matière de responsabilité civile
- Pour les particuliers, les assurances obligatoires sont :
 - l'assurance de responsabilité civile automobile,
 - l'assurance des risques locatifs
 - l'assurance dommage d'ouvrages

Assurances facultatives

- Elles constituent l'immense majorité des assurances
- Il existe pour ces assurances des clauses types légales et une réglementation précise de la vie du contrat





Classification des assurances : Répartition / Capitalisation

Les assurances gérées en répartition

- L'ensemble des primes versées par les assurés au cours d'une année d'activité servent à régler les sinistres survenus au cours de la même période
- Mécanismes de provisionnement sur plusieurs exercices
- Exemples : incendie, vol, responsabilité civile, maladie, accident

Les assurances gérées par capitalisation

- Les primes ou cotisations versées sont capitalisées, puis versées à une date donnée
- C'est le cas des assurances décès





Classification des assurances : Individuelle / Collective

- Assurance individuelle : en général le souscripteur est l'assuré
- Assurance collective (ou de groupe) : le souscripteur est une entreprise ou une collectivité, les assurés sont membres de l'entreprise ou de la collectivité





Classification des assurances: Classification technique

- Les assurances de dommages (Incendie Automobile Risques Divers)
 - Contenu :
 - Assurances de biens (ou de choses) : garantie des pertes matérielles, des biens appartenant à l'assuré
 - **Assurances de responsabilité** : garantie des pertes financières de l'assuré lorsque sa responsabilité civile est en jeu, garantie des biens appartenant à des tiers
 - Règles :
 - Le principe indemnitaire
 - La subrogation de l'assureur
- Les assurances de personnes
 - Des contenus très différents :
 - Assurance vie :
 - Assurances en cas de décès (ex : assurance emprunteur)
 - Assurances en cas de vie (ex: épargne)
 - Assurances mixtes
 - Assurance individuelle accidents et maladie
 - Règles:
 - Le principe forfaitaire
 - La non subrogation





Classification des assurances: Classification technique

Assurance de dommages

Assurances automobiles

Assurances de dommages aux biens

- des particuliers (multirisques habitation)
- des professionnels (multirisques professionnels)
- agricoles (multirisques)
- protection juridique

Assistance

Assurances de la construction

- dommage à l'ouvrage
- responsabilité civile décennale

Assurances de la responsabilité civile

• hors volet responsabilité de l'assurance-dommages, risques professionnels et d'entreprises

Assurances transport

- maritime, aéronautique
- spatial
- assurance des marchandises

Assurance Crédit

Assurance de personnes

Assurances Vie

- en cas de décès
- en cas de vie
- mixtes
- épargne capitalisation

Autres assurances de personnes

- accident
- incapacité / invalidité
- remboursement des frais médicaux

Assurances collectives

- couvrant les emprunteurs (souscrites par les banques)
- souscrites par les entreprises (retraite et prévoyance)





Les acteurs de l'opération et du contrat d'assurance

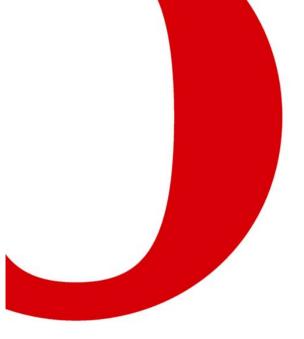
Les acteurs de l'opération et du contrat d'assurance

- L'assureur : il supporte le risque = il garantit des conséquences de la survenance du risque
- Le souscripteur : il signe le contrat et s'engage au règlement des primes
- L'assuré : celui (lui ou ses biens) qui encours le risque assuré
- Le bénéficiaire (assurance vie) : celui qui reçoit les indemnités dues par l'assureur en cas de réalisation du sinistre garanti
- Les experts :
 - Les experts d'assureurs : missionnés par la société d'assurance pour instruire un sinistre sur le plan technique
 - Les experts de l'assuré : missionnés par les assurés pour des contre-expertises
 - Les experts judiciaires : choisis par un juge dans une liste de personnes agrées lorsque le sinistre suit un règlement judiciaire (pas d'entente amiable)

Le contrat d'assurance est à effets réciproques :

- le souscripteur s'engage à **régler les primes et à déclarer correctement le risque**
- l'assureur s'engage à **indemniser le bénéficiaire pour les risques garantis** sur l'assuré ou ses biens



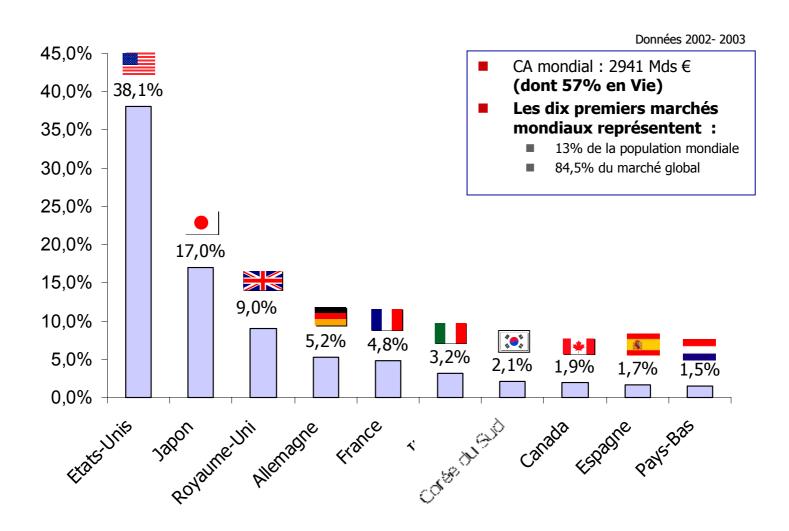


Éléments économiques





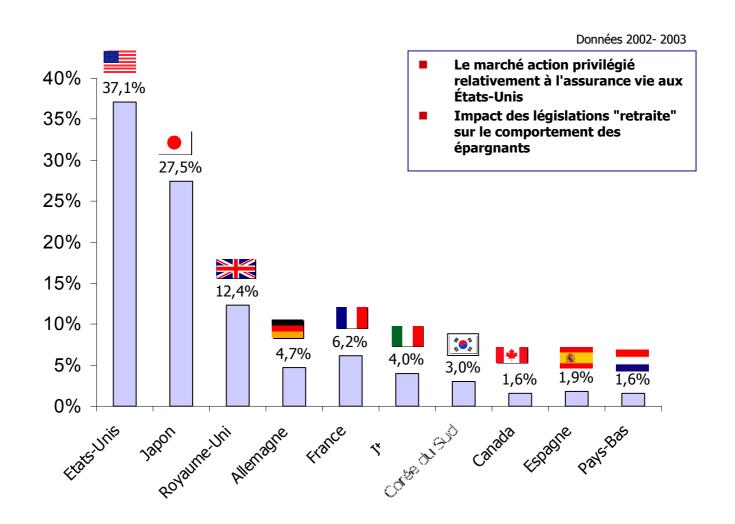
L'Assurance dans le monde Les 10 premiers marchés mondiaux







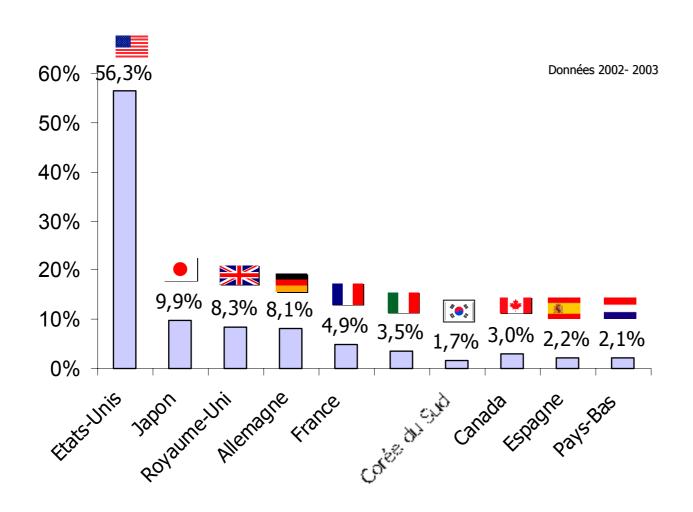
L'Assurance dans le monde Les 10 premiers marchés mondiaux Vie







L'Assurance dans le monde Les 10 premiers marchés mondiaux non Vie







L'Assurance dans le monde Leaders et événements exceptionnels

Sinistres les plus coûteux en 2003

(milliards USD)

- Tornade et grêle aux Etats-Unis: 3,2
- Incendies aux Etat-Unis: 2,1
- Ouragan Isabel: 1,7
- Tornade et grêle aux Etats-Unis: 1,6
- Inondations en France: 0,9

Dix premiers groupes mondiaux (classement des cotisations en 2001) Capitalisation (01/2005)

- **Allianz**
- Axa
- Zurich
- Nissay
- **ING**
- Generali
- State Farm
- Aviva
- **AIG** 9.
- Dai-Ichi Mutual Life



















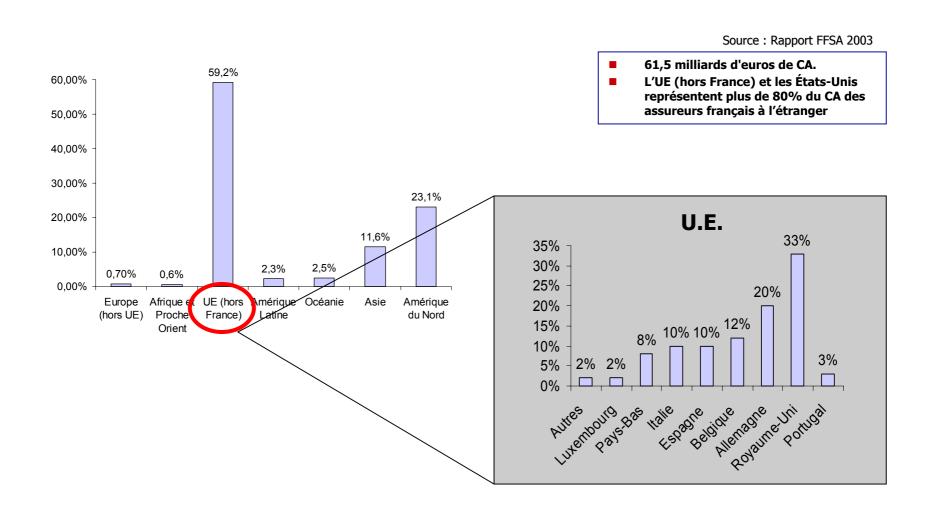
- (capitaliste)
- (capitaliste)
- (capitaliste)
- (mutualiste)
- (capitaliste)
- (capitaliste)
- (mutualiste)
- (capitaliste)
- (capitaliste)
- (mutualiste)

- 35,44 Md €
- 35,69 Md €
- 18,14 Md €
- 48,88 Md €
- 32,60 Md €
- 20,99 Md €
- 133,59 Md €





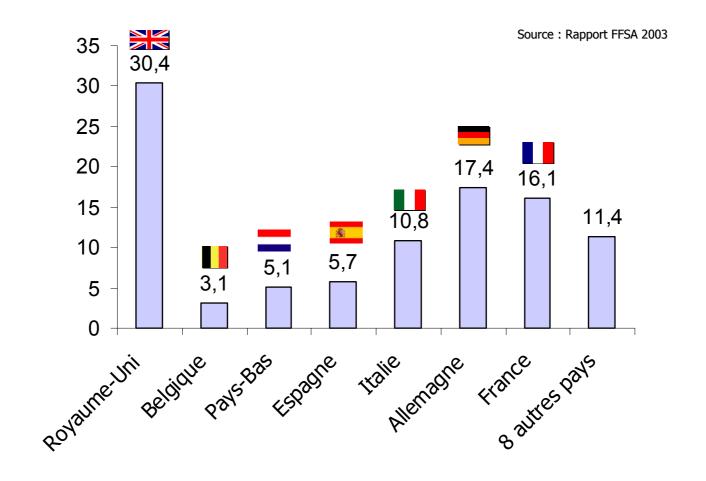
L'Assurance dans le monde CA à l'étranger des assureurs français







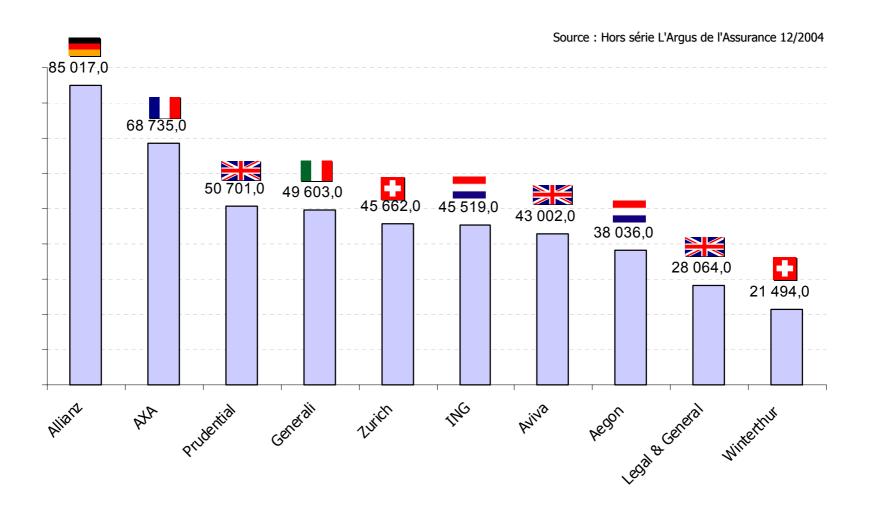
L'Assurance en Europe Les principaux marchés (importance relative)







L'Assurance en Europe Leaders (encaissement des primes 2003)





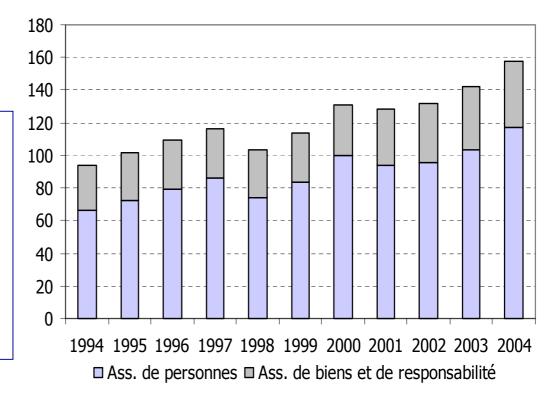


Le marché de l'assurance en France

Source: Rapport FFSA 2003 / conférence de presse Janvier 2005

CA du marché français de l'Assurance (en milliards d'euros)

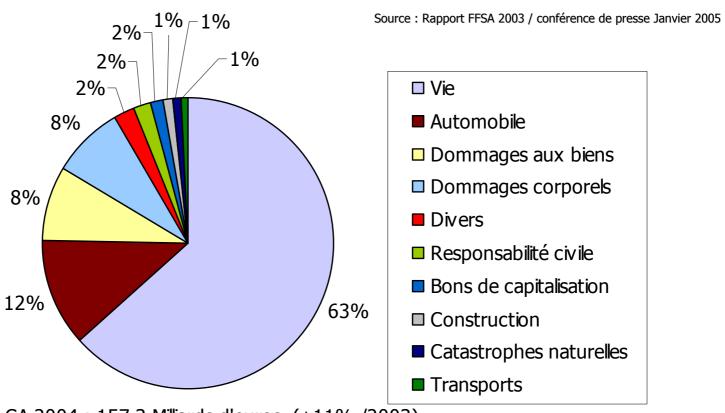
- Après avoir dépassé les assurances de biens dans les années 1980, les assurances de personnes représentent près de 75% du chiffre d'affaires global.
- L'assurance Vie a connu une forte augmentation du fait du vieillissement de la population, des incertitudes en matière de retraite, des incitations fiscales et de la bonne tenue globale des marchés financiers.







Le marché de l'assurance en France CA 2003 par type d'assurance



CA 2004: 157,3 Milliards d'euros (+11% /2003)



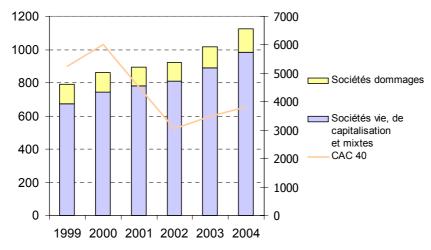


Le marché de l'assurance en France Encours des placements

Source : Rapport FFSA 2003 / conférence de presse Janvier 2005

	Situation en 2	2003	Evolution 200	2 - 2003	
	Montant des		Montant des		
	placements		flux		
	en milliards		(en milliards		Variation de
	d'euros	Structure (%)	d'euros)	Structure (%)	l'encours
Obligations	659,1	69,2%	56,3	71,7%	9%
Actions	223,1	23,4%	21,1	26,9%	10,4%
Immobilier	36,4	3,8%	0,9	1,1%	2,5%
Prêts et dépôts	27	2,8%	1,6	2,0%	6,3%
Autres	7,4	0,8%	-1,4	-1,8%	-16,9%
Total général	953	100,0%	78,5	100,0%	
dont Vie et capitalisation	843,7	88,5%	69	87,9%	8,9%
dont Dommages	109,3	11,5%	9,5	12,1%	9,5%

- Après le crash de 2000 une diminution de la part des actions dans les investissements des sociétés, de 26,1% à 23,4% et, une augmentation de la part des obligations de 65,9% à 69,2% de 2000 à 2003
- Les obligations représentent plus des 2/3 des placements des sociétés d'assurances et permettent une certaine sécurité et stabilité du résultat escompté



Montant total placé en 2004 (valeur de bilan) : 1089 milliards d'euros

Évolution des encours des placements en Vie et Dommages (en milliards d'euros) et du CAC40 (en points)





Le marché de l'assurance en France - En synthèse

Segments de marché Intervenants Clientèles **Autorités** de contrôle : Particuliers Assurance de personnes Assureurs généralistes CCA. Direction des Professionnels assurances et PME Mutuelles sans intermédiaires Assurance dommages et avec intermédiaires Grandes entreprises Autorités de réglementation : FFSA, GEMA, Mutuelles 45 et Risques Institutions de Prévoyance (IP) grandes entreprises FNMF, ROAM, Investisseurs institutionnels CTIP Banques (bancassureurs) Associations Source: Eurostaf.





Le marché de l'assurance en France - Les acteurs

- 4 catégories d'entreprises interviennent sur le marché français de l'assurance :
 - les sociétés d'assurances et les mutuelles d'assurance visées par le code des Assurances (Axa, AGF, MACIF, MAIF...)
 - les mutuelles santé (dites 45) qui relèvent du Code de la mutualité (Mutuelle Générale...)
 - les Institutions de Prévoyance au titre du Code de la Sécurité Sociale (IPECA,)
 - les Banques
- Les sociétés et mutuelles d'Assurance couvrent les risques de toute nature, même si historiquement les mutuelles d'assurances se sont développées dans l'IARD (particulier et professionnels)
- Les mutuelles santé et les Institutions de Prévoyance interviennent surtout en protection sociale complémentaire, en particulier en Assurance Santé

- 240.000 personnes employées (1996 : 230 000 personnes) par ce secteur dont :
 - 50% "administratif"
 - 57% "non cadre"
- 13.200 agents généraux (1996 :16 280)
- **2.800** courtiers (1996 : 2.600)

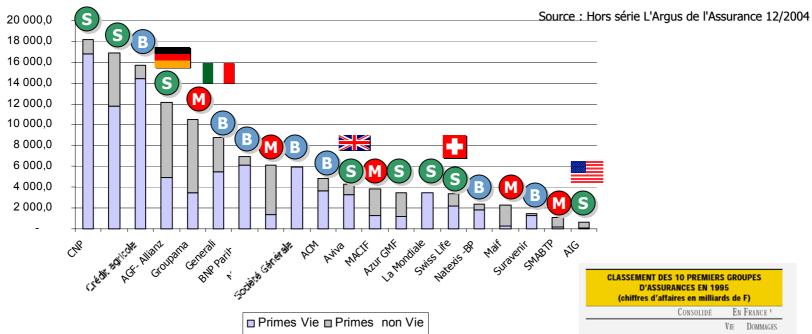


© Orga Consultants – Fondamentaux Assurance – Janvier 2005 - 30

Source: Rapport FFSA 2003



Le marché de l'assurance en France - Les leaders



- Grande variété des acteurs représentés (Société d'assurance, Bancassurance, MSI, IP).
- 2 des 10 premières compagnies sont mono-secteur, en ne proposant que de l'Assurance Vie
- S

Société anonyme



Banque



M.S.I

	Consolidé	En	N FRANCE 1	
		VIE	DOMMAGES	
UAP	157,6	32,8	30,7	
Axa	110,6	17,5	24,1	
CNP	84,3	77,4	6,9	
AGF	77,4	25,8	20,4	
Prédica/Pacifica	52,1	51,3	0,8	
GAN	51,9	22,8	14,5	
GROUPAMA	34,1	6,5	22,9	
Generali France	26,7	13,0	11,4	
MUTUELLES DU MANS	24,0	7,8	11,1	
COMMERCIAL UNION FRANCE	22,2	14,4	7,8	

1. Estimations. Source: FFSA.

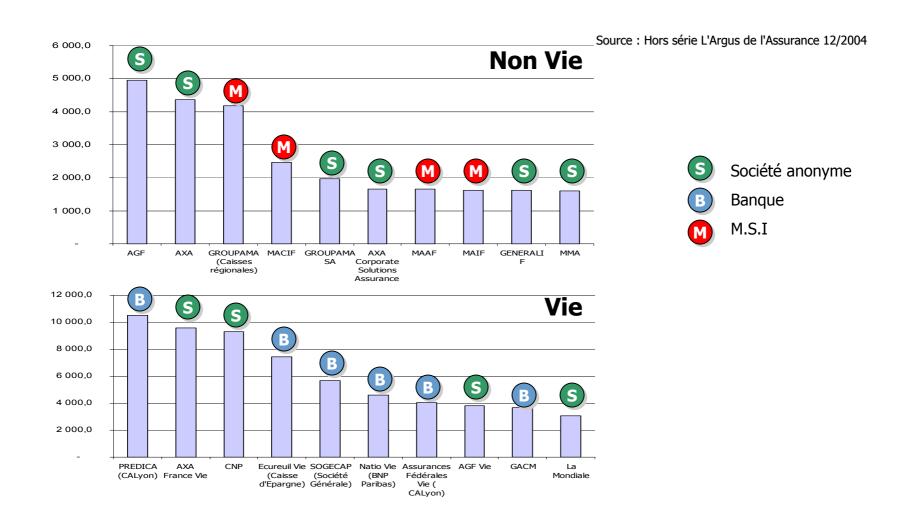


© Orga Consultants – Fondamentaux Assurance – Janvier 2005 - 31

Source: Rapport FFSA 2003



Le marché de l'assurance en France Les leaders (CA total 2003 en millions d'euros)





Source: Rapport FFSA 2003



Le marché de l'assurance en France Les grandes manœuvres

- **1994**
 - rachat du groupe Victoire par Commercial Union (aujourd'hui AVIVA)
- **1996**
 - rachat de l'UAP par AXA
- **1998**
 - rachat PFA et La Lilloise par les AGF et fusion avec Allianz France constitution du groupe AGF
 - rachat de GPA et Proxima Printemps par Generali
 - rachat du GAN par Groupama France
- **1999**
 - rapprochement MAAF MMA
- **2003**
 - Rachat de Zurich France et du Continent par Generali
 - Rapprochement stratégique MAAF MMA Generali
- 2004
 - Rapprochement stratégique MAIF MACIF Caisses d'Epargne
- 2005 ???

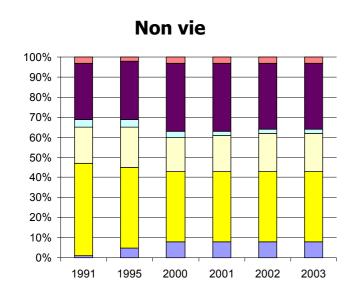


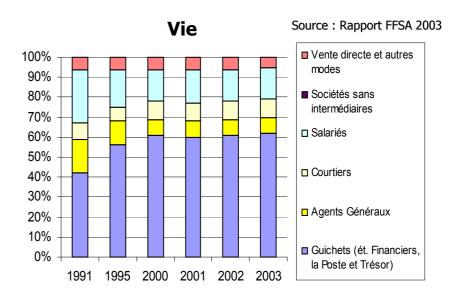
@ Orga Consultants – Fondamentaux Assurance – Janvier 2005 - 33

Source: Solving International avril 2003



Le marché de l'assurance en France Mode de distribution (% CA 2003)





- En assurance Vie, les guichets des établissements bancaires et financiers sont devenus les principaux distributeurs des produits (62% du CA 2003, contre 25% en 1985).
- Depuis le début des années 90, les réseaux bancaires sont devenus les premiers distributeurs de produits Vie. Cela correspond souvent à des transferts depuis les produits d'épargne et non pas à une conquête de nouveaux clients
- Les sociétés sans intermédiaires sont totalement absentes du marché Vie, elles représentent en revanche 30 à 40% du marché des Dommages
- La percée de la vente directe et autres modes (Direct Assurances, Eurofil) reste modeste.



Intervenants et modèles de gestion





L'assurance : Formes juridiques

 Les sociétés anonymes : elles sont régies par la loi de 1966 relatives aux sociétés commerciales sous réserve de la réglementation propre aux entreprises d'assurance

Les sociétés d'assurance mutuelle :

- elles ont un objet non commercial
- leurs adhérents sont à la fois assurés et sociétaires.
- elles peuvent choisir entre un système à cotisations fixes et un système à cotisations variables.
 - Dans ce dernier cas, elles n'ont pas le droit de pratiquer des opérations d'assurance sur la vie ou de capitalisation.





L'assurance : Distribution

Les réseaux "classiques"

- l'agent général d'assurance
 - personne physique ou morale
 - représentant une ou plusieurs sociétés d'assurance (mandat exclusif et sans limitation territoriale)
 - conseille ses clients et gère leurs contrats
 - En tant que mandataire de l'entreprise d'assurance, il engage la responsabilité de cette dernière

■ le courtier d'assurance ou société de courtage,

- personne physique ou morale, est inscrit au registre du commerce.
- Il représente ses clients, les conseille, négocie avec les sociétés d'assurance de son choix ou sélectionnées par ses clients et les assiste pour le règlement des sinistres.
- mandataire de ses clients, il engage sa responsabilité lorsqu'il commet une faute.
- les salariés (dont MSI)

Les autres formes de distribution :

- les guichets des banques ou des postes
- les grandes surfaces, hypermarchés
- la vente par correspondance...

Dans le cadre de délégation de pouvoirs de :

- Souscription
- Gestion (sinistre, encaissement...)





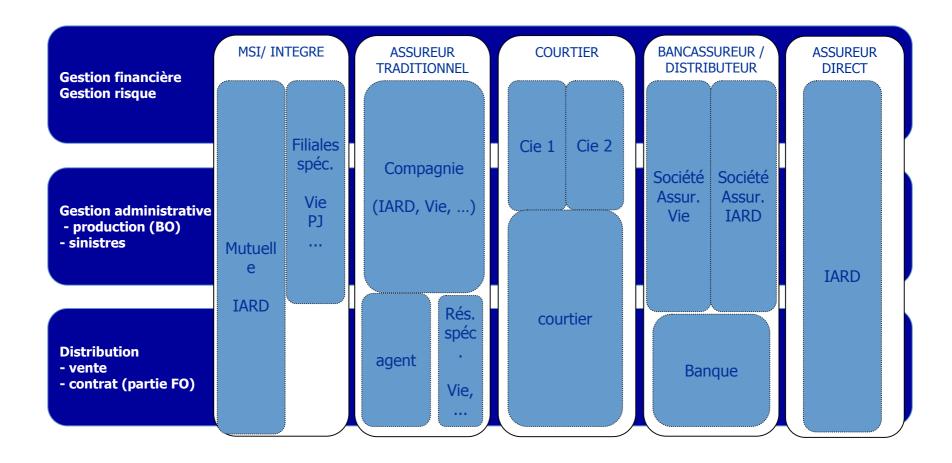


- Le contrôle administratif est dévolu au ministère chargé de l'économie et des finances depuis la loi du 31/12/1989. Ce contrôle s'exerce de 2 manières :
 - la délivrance d'un agrément
 - un agrément pour toutes les sociétés établies en France
 - un agrément pour les sociétés étrangères des pays non membres de l'Union Européenne et qui ne font pas partie de l'Espace Économique Européen
 - un agrément pour l'assurance en Libre Prestation de Services (LPS), qui concernent les entreprises étrangères non communautaires mais dont le siège social est situé dans un État intégré à l'Espace Économique Européen
 - un droit de regard sur les documents distribués au public
 - le contrat d'assurance, les documents à caractère contractuel ou publicitaire ayant pour objet une opération d'assurance ou de capitalisation peuvent ou doivent être communiqués au ministre de l'Économie et des Finances.
- Le contrôle financier est assurée par la Commission de Contrôle des Assurances, instituée par la loi du 31/12/1989
 - La CCA veille au respect des lois et règlements par les sociétés d'assurance et vérifie qu'elles ont une marge de solvabilité suffisante





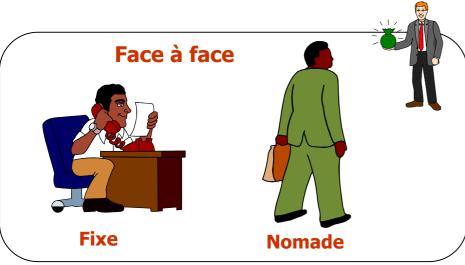
Les principaux modèles d'organisation existants







Canaux de distribution

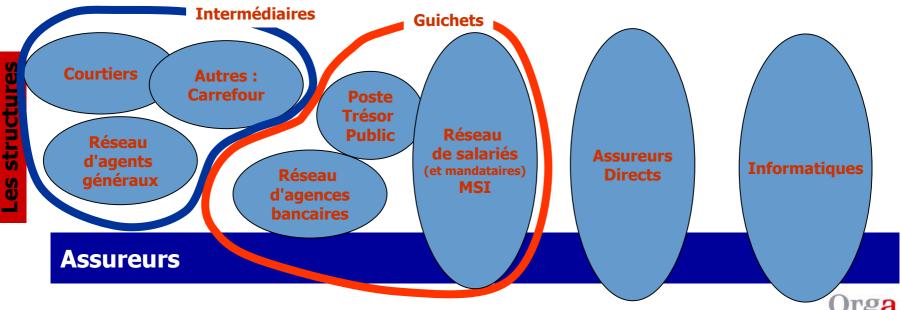


Téléphone

Internet

e. assurance

a Sopra Group company





Les processus de l'assurance

Processus de management

Direction Générale

Audit

Pilotage

Ressources **Humaines**

Organisation

Management de l'informatique

Processus constitutifs de la chaîne de valeur ajoutée de l'assurance

Marketing

Technique Commercial Souscription **Gestion des** contrats

Fourniture de services

Gestion des sinistres Réassurance Compta. **Trésorerie Finances**

- Suivi de l'évolution des besoins clients
- Évolution des marchés
- veille concurrentielle
- Conception des offres
- Communication produits et réseaux
- Constitution et gestion des réseaux
- Animation, formation des réseaux
- Support aux réseaux
- Gestion de la relation clients
- Prospection

- Gestion des garanties élémentaires
 - Élaboration des niveaux de prime pure
 - Surveillance des portefeuilles
 - Souscription et sélection des risques
 - Gestion des personnes

- Entrée en gestion
- Production des contrats
- Gestion des avenants
- Quittancement et régularisations
- Gestion des courriers clients

- Gestion des services
- Sourcina fournisseurs
- Mise en place de partenariats avec des prestataires extérieurs
- Suivi des prestataires et services

- Ouverture et instruction
- Expertise
- Exercice des recours
- Règlement des sinistres
- Contrôle des sinistres
- Prévention
- Gestion des tiers
- Réassurance

- Tenue des compta.
- Suivi des conventions avec les apporteurs
- Gestion de la trésorerie
- Gestion financière
- Gestion des actifspassifs

Développements Informatiques

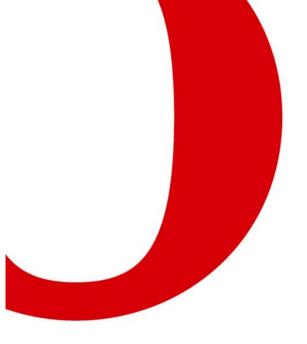
Exploitation Informatique

Contrôle de gestion

Services Généraux

Processus Supports





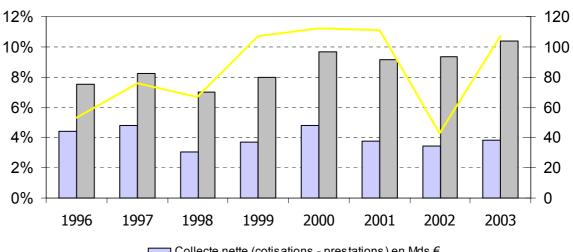
Enjeux et défis de l'assurance





Enjeux du marché de l'assurance La vie, pivot du développement des compagnies

Evolution des ratios Vie



- Collecte nette (cotisations prestations) en Mds €
- CA Vie France (en Mds €)
- Rentabilité : Résultats comptables/fonds propres (en %)

- Lien fort entre rentabilité et CA
- Une collecte soumise à l'état de forme des marchés
- Impact fort des produits réglementés et/ou des évolutions des lois de finance.



© Orga Consultants - Fondamentaux Assurance - Janvier 2005 - 43

Source: Rapport FFSA 2003



Enjeux du marché de l'assurance Un marché non vie mature

Une activité qui stagne

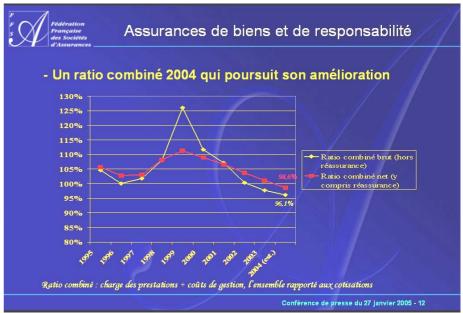
- Développement lent du parc automobile français (le taux de croissance de 3% avant 1990 est passé à 2% depuis 1990 vs. 7% par an depuis 1995 en Espagne par exemple)
- Composition du portefeuille de primes quasiment stable depuis 10 ans : 30% assurance de biens, 6% pour la RC, 5% pour les transports et 3% pour les catastrophes naturelles. Seule exception : la construction de 2 à 4%

Un paysage concurrentiel largement modifié

- Percée importante des MSI et bancassureurs
- Vente directe tardant à "décoller"
- Recentrage de la stratégie du réseau traditionnel sur l'activité conseil

Une rentabilité globale cyclique

- Primes non Vie sans croissance structurelle mais avec une évolution rythmée par les hausses et les baisses tarifaires.
- Résultats techniques cycliques(ex : RC auto, Risques entreprise, construction)
- Rentabilité des placements en baisse





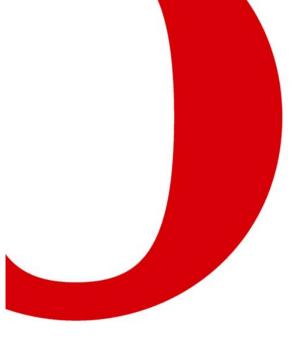
Source: Rapport FFSA 2003



Enjeux du marché de l'assurance - En synthèse

- Une exigence de rentabilité de la part des actionnaires dans un contexte tendu :
 - Des ratios combinés en diminution mais restant à des niveaux élevés
 - Moindre contribution des produits financiers à l'équilibres des comptes
 - Forte hausse des coûts de réassurance en dommage
- Des évolutions réglementaires et jurisprudentielles imprévisibles :
 - Manque de visibilité sur l'évolution des risques de responsabilité civile
 - Tacite reconduction, Bonus/Malus
 - Maîtrise des déficits de l'assurance maladie et des régimes de retraite



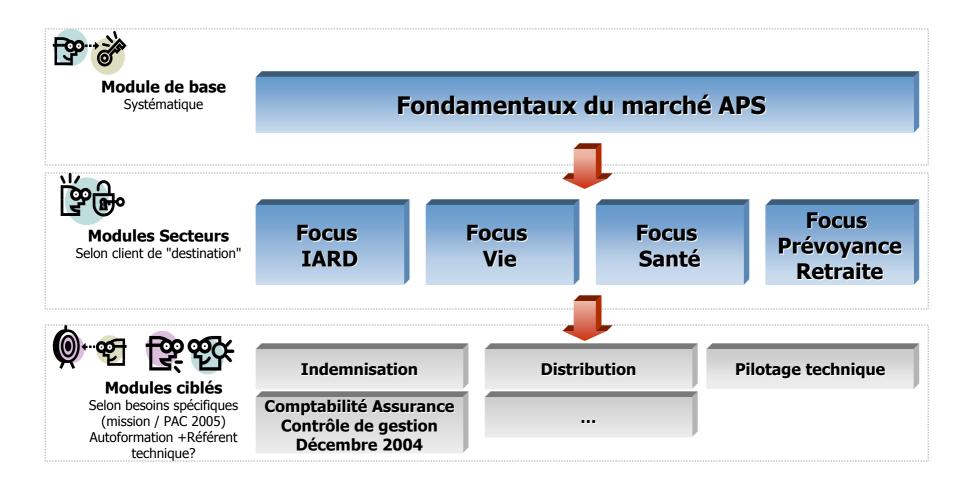


Comment en savoir plus





Unité d'affaire APS - Renforcer nos compétences



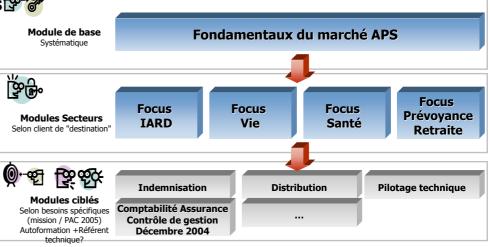




Dispositif de formation spécifique UA - Rappel

- Un dispositif présenté en réunion d'unité d'affaires avec 3 niveaux :
 - Module de base → les fondamentaux
 - Modules secteurs ⇒les focus
 - Modules ciblés
- Des actions qui s'inscrivent dans le plan de formation 2005
- Construction progressive des modules

Mise à jour au fil de l'eau par des référents identifiés









64, rue du Ranelagh FR 75016 Paris

Tél.: + 33 (0)1 40 50 24 00 Fax: + 33 (0)1 40 50 24 10 www.orgaconsultants.com

